



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2019, Compagnie 3M

Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document : 24-2129-5
Date de parution : 2019/05/21

Numéro de la version : 7.00
Remplace la version datée de : 2017/04/06

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

Durcisseurs liquides à base de peroxyde de méthyléthylcétone Bondo® 3M(MC), NP 411, 609, 912, 912M, 912C, 912ES et 7653081

Numéros d'identification de produit

LB-K100-1026-3 LB-K100-0541-8 LB-K100-0541-9 LB-K100-0543-3 60-4550-5604-8
60-4550-6615-3 70-0080-0036-9 70-0080-0165-6 70-0080-0171-4

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue

Produits automobiles

Utilisation spécifique

Agent de durcissement

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie: Compagnie 3M Canada
Division: Division Des Automobiles
Adresse : 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone : (800) 364-3577
Site Web : www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical : (519) 451-2500, Ext. 2222; Téléphone d'urgence de transport (CANUTEC) : (613) 996-6666

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Peroxyde organique : Type D.

Toxicité aiguë (orale) : Catégorie 4.

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 1.
Corrosion/Irritation cutanée : Catégorie 1C :

2.2. Éléments d'étiquette

Terme d'avertissement

Danger

Symboles :

Flamme | Corrosion | Point d'exclamation |

Pictogrammes



Mentions de danger

Risque de feu sous l'effet de la chaleur.

Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Mises en garde

Renseignements généraux :

Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant d'utiliser à nouveau. Si un avis médical est nécessaire, garder le contenant du produit ou l'étiquette à portée de main.

Prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Mettre à la terre/sceller le contenant et le matériel de réception. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Tenir au frais. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un dispositif de protection des yeux et du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation.

Réponse:

EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INGESTION : Se rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

Entreposage :

Protéger du rayonnement solaire. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Stocker à une température ne dépassant pas 5°C/40F. Garder sous clef. Entreposer séparément.

Élimination :

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques

Pourrait causer des brûlures chimiques au système gastro-intestinal.

1% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité par inhalation aiguë inconnue.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Durcisseurs liquides à base de peroxyde de méthyléthylcétone Bondo® 3M(MC), NP 411, 609, 912, 912M, 912C, 912ES et 7653081

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|-----------------------|--------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Phtalate de diméthyle | 131-11-3 | 30 - 60 | Phtalate de diméthyle |
| Méthyléthylcétone | 1338-23-4 | 15 - 40 Secret Fabrication * | 2-butanone, peroxyde |
| Flegmatisant | Secret Fabrication | 10 - 30 | Ne s'applique pas |
| Méthyle éthyle cétone | 78-93-3 | < 3 | 2-butanone |
| Peroxyde d'hydrogène | 7722-84-1 | 0.1 - 1.0 Secret Fabrication * | Peroxyde d'hydrogène (H2O2) |
| Eau | 7732-18-5 | < 3 | Eau |

Flegmatisant est un matériau non dangereux assujéti au secret de fabrication, selon les critères du SIMDUT.

*La concentration réelle de cet ingrédient a été retenue comme un secret commercial.

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements souillés. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements avant utilisation.

En cas de contact avec les yeux :

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie: Utiliser le dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients fermés exposés à la chaleur peuvent exploser.

Les sous-produits nocifs de décomposition

Substance

Monoxyde de carbone

Bioxyde de carbone

Vapeurs ou gaz irritants

Condition

Durant la combustion

Durant la combustion

Durant la combustion

5.3. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et des surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. **MISE EN GARDE!** Un moteur pourrait constituer une source d'inflammation et provoquer un incendie ou une explosion des gaz ou des vapeurs inflammables présents dans la zone du déversement. Consulter les autres sections de cette fiche signalétique pour plus de renseignements sur les dangers physiques ou pour la santé, la protection respiratoire, la ventilation ainsi que le matériel de protection individuelle.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égouts ou les plans d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles en utilisant des outils ne provoquant pas d'étincelles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Dispose of collected material as soon as possible in accordance with applicable local/regional/national/international regulations.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protéger des rayons du soleil. Entreposer à des températures ne dépassant pas 25 °C (77 °F). Garder au frais. Conserver dans le contenant original uniquement. Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants. Entreposer à l'écart des autres matériaux. Tenir/entreposer à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|-----------------------|------------|--------|----------------|-------------------------|
| Phtalate de diméthyle | 131-11-3 | ACGIH | MPT:5 mg/m3 | |
| Méthyléthylcétone | 1338-23-4 | ACGIH | C:0.2 ppm | |

Durcisseurs liquides à base de peroxyde de méthyléthylcétone Bondo® 3M(MC), NP 411, 609, 912, 912M, 912C, 912ES et 7653081

| | | | | |
|-----------------------|-----------|-------|--------------------------|--|
| Peroxyde d'hydrogène | 7722-84-1 | ACGIH | MPT:1 ppm | |
| Méthyle éthyle cétone | 78-93-3 | ACGIH | MPT:200 ppm;STEL:300 ppm | |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Écran facial plein

Lunettes de protection ouvertes.

Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: Caoutchouc Butyle

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier en caoutchouc butyle

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est nécessaire. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, porter des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivant (s) afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| État physique | Liquide |
| Apparence/odeur | Odeur légère. Transparent. |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données disponibles</i> |
| pH | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Point de fusion/Point de congélation | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Point d'ébullition | 117,8 °C |
| Point d'éclair : | > 93,3 °C [Méthode de test:Coupe fermée] [Détails:Aucun |

| | |
|---|---|
| Vitesse d'évaporation : | éclair au point d'ébullition.] <i>Pas de données disponibles</i> |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Ne s'applique pas |
| Limites d'explosivité (LIE) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Limites d'explosivité (LSI) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| pression de vapeur | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Densité de vapeur | > 1 |
| Densité | 1,1 g/ml |
| Densité relative | 1,1 [Ref Std:Eau=1] |
| Hydrosolubilité | Négligeable |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Viscosité : | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Composés Organiques Volatils | 39 g/l [Méthode de test:Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] |
| Composés Organiques Volatils | 3,5 % en poids [Méthode de test:Testé selon un protocole ASTM] |
| Pourcentage de matières volatiles | 45 % en poids |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | 39 g/l [Méthode de test:Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] |

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

La lumière.

Étincelles et/ou flammes

Températures supérieures au point d'ébullition.

10.5 matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

Métaux alcalins

Acides puissants

10.6 Produits de décomposition dangereux

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
|------------------|------------------|

| | |
|--------------|--|
| Aucun connu. | |
|--------------|--|

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les

classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

Peut être nocif si inhalé. Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.

Contact avec la peau :

Corrosion (brûlures cutanées) : les signes et les symptômes sont notamment des rougeurs localisées, de l'enflure, des démangeaisons, de la douleur intense, la formation de cloques, des ulcérations et une destruction des tissus.

En cas de contact avec les yeux :

Corrosion (brûlures oculaires) : les signes et les symptômes sont notamment un embrouillement de la cornée, des brûlures chimiques, de graves douleurs, une dilacération, des ulcérations, une réduction significative ou une perte totale de la vue.

Ingestion :

Nocif si avalé. Corrosion gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure des douleurs aiguës à la bouche, à la gorge et à l'abdomen, des nausées, des vomissements et la diarrhée, ainsi que du sang dans les selles et/ou des vomissures.

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Réactions cutanées indésirables : les signes et les symptômes peuvent inclure des changements dans la pigmentation ou la coloration de la peau.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|-----------------------|---|---------|---|
| Produit général | Dermale | | Pas de données disponibles. Calculé ETA > 5 000 mg/kg |
| Produit général | Inhalation - Vapeur (4 h) | | Pas de données disponibles. Calculé ETA 20 - 50 mg/l |
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA 300 - 2 000 mg/kg |
| Phtalate de diméthyle | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Autres | LC50 > 15,1 mg/l |
| Phtalate de diméthyle | Dermale | Lapin | LD50 > 11 940 mg/kg |
| Phtalate de diméthyle | Ingestion | Rat | LD50 6 800 mg/kg |
| Méthyléthylcétone | Dermale | Lapin | LD50 4 000 mg/kg |
| Méthyléthylcétone | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 15,4 mg/l |
| Méthyléthylcétone | Ingestion | Rat | LD50 484 mg/kg |
| Flegmatisant | Dermale | Cochon | LD50 > 18 800 mg/kg |

Durcisseurs liquides à base de peroxyde de méthyléthylcétone Bondo® 3M(MC), NP 411, 609, 912, 912M, 912C, 912ES et 7653081

| | | d'Inde | |
|-----------------------|---|--------|--------------------|
| Flegmatisant | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 8 mg/l |
| Flegmatisant | Ingestion | Rat | LD50 > 3 200 mg/kg |
| Méthyle éthyle cétone | Dermale | Lapin | LD50 > 8 050 mg/kg |
| Méthyle éthyle cétone | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 34,5 mg/l |
| Méthyle éthyle cétone | Ingestion | Rat | LD50 2 737 mg/kg |
| Peroxyde d'hydrogène | Dermale | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Peroxyde d'hydrogène | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 2 mg/l |
| Peroxyde d'hydrogène | Ingestion | Rat | LD50 1 193 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

| Nom | Espèces | Valeur |
|-----------------------|---------|----------------------|
| Méthyléthylcétone | Lapin | Corrosif |
| Méthyle éthyle cétone | Lapin | Irritation minimale. |
| Peroxyde d'hydrogène | Lapin | Corrosif |

Blessures graves aux yeux/Irritation

| Nom | Espèces | Valeur |
|-----------------------|---------|----------------|
| Méthyléthylcétone | Humain | Corrosif |
| Méthyle éthyle cétone | Lapin | Irritant grave |
| Peroxyde d'hydrogène | Lapin | Corrosif |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Espèces | Valeur |
|----------------------|---------------|---------------|
| Méthyléthylcétone | Humain | Non classifié |
| Peroxyde d'hydrogène | Cochon d'Inde | Non classifié |

Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité des cellules germinales

| Nom | Voie | Valeur |
|-----------------------|----------|---|
| Méthyléthylcétone | In vivo | N'est pas mutagène |
| Méthyléthylcétone | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Méthyle éthyle cétone | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Peroxyde d'hydrogène | In vivo | N'est pas mutagène |
| Peroxyde d'hydrogène | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Cancérogénicité :

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|-----------------------|--------------|----------|---|
| Méthyléthylcétone | Non spécifié | Mouris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Méthyle éthyle cétone | Inhalation | Humain | Non-cancérogène |
| Peroxyde d'hydrogène | Dermale | Multiple | Certaines données positives existent, mais ces |

Durcisseurs liquides à base de peroxyde de méthyléthylcétone Bondo® 3M(MC), NP 411, 609, 912, 912M, 912C, 912ES et 7653081

| | | | |
|----------------------|-----------|------------------|---|
| | | espèces animales | données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Peroxyde d'hydrogène | Ingestion | Mouris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|-----------------------|------------|---|---------|--|--|
| Méthyléthylcétone | Dermale | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 70 mg/kg/day | 13 semaines |
| Méthyléthylcétone | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 75 mg/kg/day | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| Méthyléthylcétone | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 75 mg/kg/day | 28 jours |
| Méthyléthylcétone | Dermale | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 70 mg/kg/day | 13 semaines |
| Méthyléthylcétone | Ingestion | Non classifié pour le développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 50 mg/kg/day | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| Méthyle éthyle cétone | Inhalation | Non classifié pour le développement | Rat | LOAEL 8,8 mg/l | pendant la grossesse |
| Peroxyde d'hydrogène | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | LOAEL 5 mg/kg/day | 6 mois |
| Peroxyde d'hydrogène | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | LOAEL 5 mg/kg/day | 6 mois |
| Peroxyde d'hydrogène | Ingestion | Non classifié pour le développement | Rat | LOAEL 5 mg/kg/day | pendant la grossesse |

Organe(s) cible(s)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|-----------------------|------------|---------------------------------------|---|---------------------------|--|--------------------|
| Méthyléthylcétone | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Méthyle éthyle cétone | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | classification officielle | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Méthyle éthyle cétone | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Méthyle éthyle cétone | Ingestion | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Jugement professionnel | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Méthyle éthyle cétone | Ingestion | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | ne s'applique pas |

Durcisseurs liquides à base de peroxyde de méthyléthylcétone Bondo® 3M(MC), NP 411, 609, 912, 912M, 912C, 912ES et 7653081

| | | | | | | |
|-----------------------|------------|-----------------------------|---|--------|--|-----------------------------|
| Méthyle éthyle cétone | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | LOAEL 1 080 mg/kg | ne s'applique pas |
| Peroxyde d'hydrogène | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Peroxyde d'hydrogène | Ingestion | Système nerveux | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | LOAEL Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|-----------------------|------------|--|---------------|---------------|--|--------------------|
| Méthyléthylcétone | Dermale | cœur système vasculaire foie système immunitaire Système nerveux rénale et / ou de la vessie système respiratoire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 70 mg/kg/day | 13 semaines |
| Méthyléthylcétone | Ingestion | foie rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | LOAEL 97 mg/kg/day | 7 semaines |
| Méthyle éthyle cétone | Dermale | Système nerveux | Non classifié | Cochon d'Inde | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | 31 semaines |
| Méthyle éthyle cétone | Inhalation | foie rénale et / ou de la vessie cœur Système endocrinien tube digestif des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux système vasculaire système immunitaire muscles | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 14,7 mg/l | 90 jours |
| Méthyle éthyle cétone | Ingestion | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | 7 jours |
| Méthyle éthyle cétone | Ingestion | Système nerveux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 173 mg/kg/day | 90 jours |
| Peroxyde d'hydrogène | Ingestion | système vasculaire | Non classifié | Rat | NOEL 0,005 mg/kg/day | 6 mois |
| Peroxyde d'hydrogène | Ingestion | foie rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | 35 semaines |

Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

Durcisseurs liquides à base de peroxyde de méthyléthylcétone Bondo® 3M(MC), NP 411, 609, 912, 912M, 912C, 912ES et 7653081

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut des inventaires

Contactez 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Japon Toxic Chemical Control Law (loi Japon de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Philippines RA 6969 exigences. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA

Santé: 3 Inflammabilité: 1 Instabilité : 1 Risques particuliers : Oxydant

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

Classement des risques par le HMIS

Santé: 3 Inflammabilité: 1 Dangers physiques : 1 Protection personnelle: X - See PPE section.

Les cotes d'évaluation des risques établies par le Hazardous Material Identification System (HMIS® IV) sont destinées à informer les employés sur les dangers chimiques en milieu de travail. Ces cotes d'évaluation se fondent sur les propriétés inhérentes du matériau dans des conditions d'utilisation normales prévisibles et leur utilisation n'est pas destinée aux cas d'urgence. Les cotes d'évaluation du HMIS® IV doivent être utilisées dans le cadre d'une mise en œuvre complète d'un programme HMIS® IV. HMIS® est une marque déposée de l'American Coatings Association (ACA).

Durcisseurs liquides à base de peroxyde de méthyléthylcétone Bondo® 3M(MC), NP 411, 609, 912, 912M, 912C, 912ES et 7653081

| | | | |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 24-2129-5 | Numéro de la version : | 7.00 |
| Date de parution : | 2019/05/21 | Remplace la version datée de : | 2017/04/06 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, STATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca